



Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante **BLACKJAK***

de la société **SIPCAM INAGRA S.A.**

enregistrée sous le **n°2022-0295**

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom **NUTEX BLACK**.



Informations générales

Noms du produit	BLACKJAK NUTEX BLACK
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	SIPCAM INAGRA S.A. Calle de Professor Beltran Baguena, 5, 46009 VALENCIA, Espagne
Classe - Type	Matière fertilisante
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	9985-2017.01
Numéro d'AMM	1180072

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le 18/02/2022

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
Marie-Christine DE GUENIN
D7F05C1BB83743A...